

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 septembre 2018

PLF POUR 2019 - (N° 1255)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° I-CE2

présenté par

M. Jumel, M. Bruneel, M. Dufrègne et M. Fabien Roussel

ARTICLE 29

Supprimer les alinéas 26 et 68.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le projet de loi de finances pour 2019 opère une nouvelle baisse des ressources fiscales affectées au réseau des Chambres de commerce et d'industrie (CCI) pour 2019 et 2020. Cette baisse va impacter profondément le dynamisme économique de nos territoires. Elle va à rebours des besoins exprimés par la population et par l'ensemble des acteurs économiques.

Nous en proposons donc la suppression.